



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvère

JUILLET

LE 04 JUILLET 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 04 juillet 2016, au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et le conseiller suivants:

Madame Chantale Beaudoin	Madame Lise Ouellette
Madame Johanne Morissette	Monsieur Claude Beaudoin
Madame Johanne Bergeron	

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Lyne Bertrand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente la conseillère suivante:

Madame Caroline Breault

2016-07-100

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Borne sèche – Achat de terrain
2. Présentation, dépôt et adoption des états financiers 2015

ADOPTÉE

2016-07-101

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE
06 JUIN 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 06 juin 2016 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

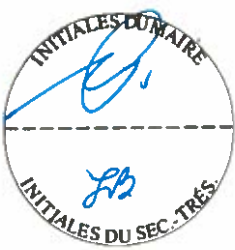
EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Bergeron,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la secrétaire-trésorière soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.

RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

BIBLIOTHÈQUE

La conseillère, madame Chantale Beaudoin dépose le rapport de l'assemblée générale annuelle du 03 juin 2016 à laquelle a participé madame Lucie Prince.

COMITÉ CULTUREL

La conseillère, madame Chantale Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- L'animatrice de la Route des clochers est madame Laurianne Trottier.
- Remet l'horaire de la Route des clochers de l'ensemble des églises participantes dont celle de Saint-Sylvère qui est du 06 juillet au 14 août 2016, du mercredi au dimanche de 10 h à 16 h.

MAISON DES JEUNES

La conseillère, madame Johanne Bergeron mentionne que la prochaine réunion aura lieu en juillet.

RÉGIE DES DÉCHETS

La conseillère, madame Lise Ouellette mentionne que la prochaine réunion aura lieu en août.

COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Claude Beaudoin effectue le suivi de la rencontre :

- L'animateur du camp de jour est monsieur Dorian Binggeli.
- Dépôt d'un rapport représentant l'ensemble des revenus et dépenses du 16 avril 2015 au 15 avril 2016 pour chacune des activités organisées et le fonctionnement général du Comité.

MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin mentionne que les prochaines rencontres auront lieu le 06 juillet 2016, en avant-midi concernant la Fibre optique et en soirée le Conseil des maires.



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

**DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE
LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - JUIN 2016**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose devant le Conseil municipal la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement émis en juin 2016.

CORRESPONDANCE – JUIN 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois de juin 2016 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

2016-07-102

COMPTES DE JUIN 2016

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de juin 2016 de la Municipalité de Saint-Sylvere comportant une page, totalisant 49 997, 36 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Lise Ouellette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIVIT:

1. Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduite, pour le mois de juin 2016, soient acceptés et payés.

ADOPTÉE

2016-07-103

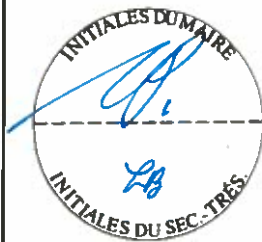
**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU
ROUTIER LOCAL (PAERL) – REDDITION DE COMPTES
2015**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 96 764 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Monsieur Claude Beaudoin,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

LOCATION D'UNE ESPACE DANS LE GARAGE MUNICIPAL (231, ROUTE DE L'ÉCOLE) À MONSIEUR MICHEL BREAU

Sujet reporté à une séance du Conseil municipale ultérieure.

BORNE SÈCHE – ACHAT TERRAIN

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvere désire implanter une borne sèche en cas d'incendie dans le 6^e Rang;

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut acheter une partie de terrain de 609 m² (10 m large X 60.9 m long) situé sur le lot P-350 dans le 6^e Rang (Matricule 9821 05 3030) pour l'implantation de la borne sèche;

CONSIDÉRANT que le prix de vente demandé par mesdames Aline Richard et Gisèle Piché, propriétaires dudit terrain est de 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

1. Que la Municipalité de Saint-Sylvere achète de mesdames Aline Richard et Gisèle Piché ladite parcelle de terrain décrite dans le préambule cité précédemment.
2. Que la Municipalité paie à titre de prix d'achat une somme de deux milles dollars (2 000 \$).
3. D'autoriser les dépenses inhérentes audit achat et plus particulièrement les frais notariés.
4. Que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité soient autorisés à signer l'acte d'achat ainsi que tous autres documents relatifs à la présente résolution.

ADOPTÉE



Procès-verbaux du Conseil
de la Municipalité de Saint-Sylvere

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 00 vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.1.

Monsieur Claude Beaudoin demande si les factures pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie (Tête) de la branche 1 du cours d'eau Chicot Noir et pour le recouvrement des coûts relatifs à l'entretien d'une partie des branches 1 et 2 du cours d'eau Chicot Noir ont été acheminées. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que non.

Madame Johanne Bergeron, conseillère, demande si la vente de l'ancien photocopieur a été facturée à Transport Maski. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que oui.

Madame Johanne Bergeron, conseillère, demande si le contrat de vente d'une parcelle de terrain appartenant à Municipalité a été réalisé en faveur de monsieur Daniel Bonneville ainsi que le suivi du dossier. Monsieur Adrien Pellerin, maire, mentionne que oui.

2016-07-105

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 21 H 03
SUR PROPOSITION DE Madame Johanne Morissette,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
CE QUI SUIT:

Le Conseil municipal ajourne la présente séance au 11 juillet 2016 à 20 h.

ADOPTÉE

ADRIEN PELLERIN
Maire

LYNE BERTRAND
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière